

Monitor®

by  SUMITOMO CHEMICAL

CONDITIONNEMENT

Emballage

125 g (x10)

Palette

180 kg

EMB : SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE SAS –
Parc d'Affaires de Crécy – 10A rue de la Voie Lactée –
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

FICHE D'IDENTITE

Composition

800 g/kg de sulfosulfuron (ISO) (80% p/p)

Formulation

WG - granulés à disperser dans l'eau

Autorisation de Mise sur le Marché

n°9800374

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché et distributeur

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € -
RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy –
10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-
Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58.

® marque déposée SUMITOMO Chemical Co, Ltd.

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



ATTENTION

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P391 : Recueillir le produit répandu.

Délai de rentrée : 6 heures.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du sulfosulfuron plus d'une fois tous les 2 ans sur sol à pH<6,6 à une dose inférieure ou égale à 10 g s.a./ha.

SPe1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du sulfosulfuron plus d'une fois tous les 3 ans sur sol à pH>6,6 à une dose inférieure ou égale à 10 g s.a./ha.

SPe1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du sulfosulfuron plus d'une fois tous les 3 ans sur sol à pH<6,6 à une dose supérieure à 10 g s.a./ha (pour 1 ou 2 applications).

SPe1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du sulfosulfuron sur sol à pH>6,6 à une dose supérieure à 10 g s.a./ha (pour 1 ou 2 applications).

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45%.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

*Consulter les usages autorisés dans le livret

Consulter le livret avant toute utilisation.

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau, pour 1 application à une dose supérieure à 10 g s.a./ha.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour 1 ou 2 applications à une dose inférieure ou égale à 10 g s.a./ha.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 30 ou sur internet : www.quick-fds.com

EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

Tableau des usages autorisés

Désherbage

Culture	Cibles	pH du sol	Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Intervalle entre les applications	Stades d'applications	DAR	ZNT Aqua ZNT Terrestre
Blé (blé dur d'hiver, blé tendre d'hiver, triticide)	Toutes adventices	pH < 6.6	25 g/ha	1 application tous les 3 ans* ou 2 applications à 12,5 g/ha par culture et par parcelle tous les 3 ans*	Pour 2 applications respecter un intervalle minimum de 14 jours	BBCH 20-32	70 jours	5 m (dont DVP 5 m) -
		pH < 6.6	12,5 g/ha	1 application tous les 2 ans*	-			5 m -
		pH > 6.6	12,5 g/ha	1 application tous les 3 ans*	-			5 m -
		pH > 6.6		Ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du sulfosulfuron à une dose supérieure à 12,5 g/ha				

*Pour ce produit ou tout autre produit contenant du sulfosulfuron.

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

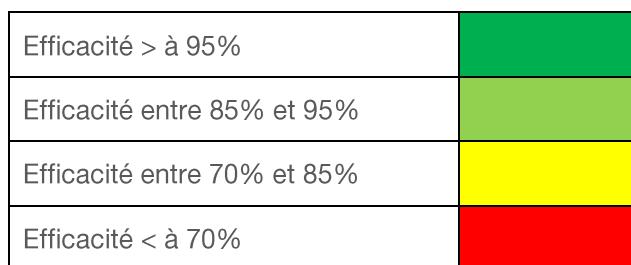
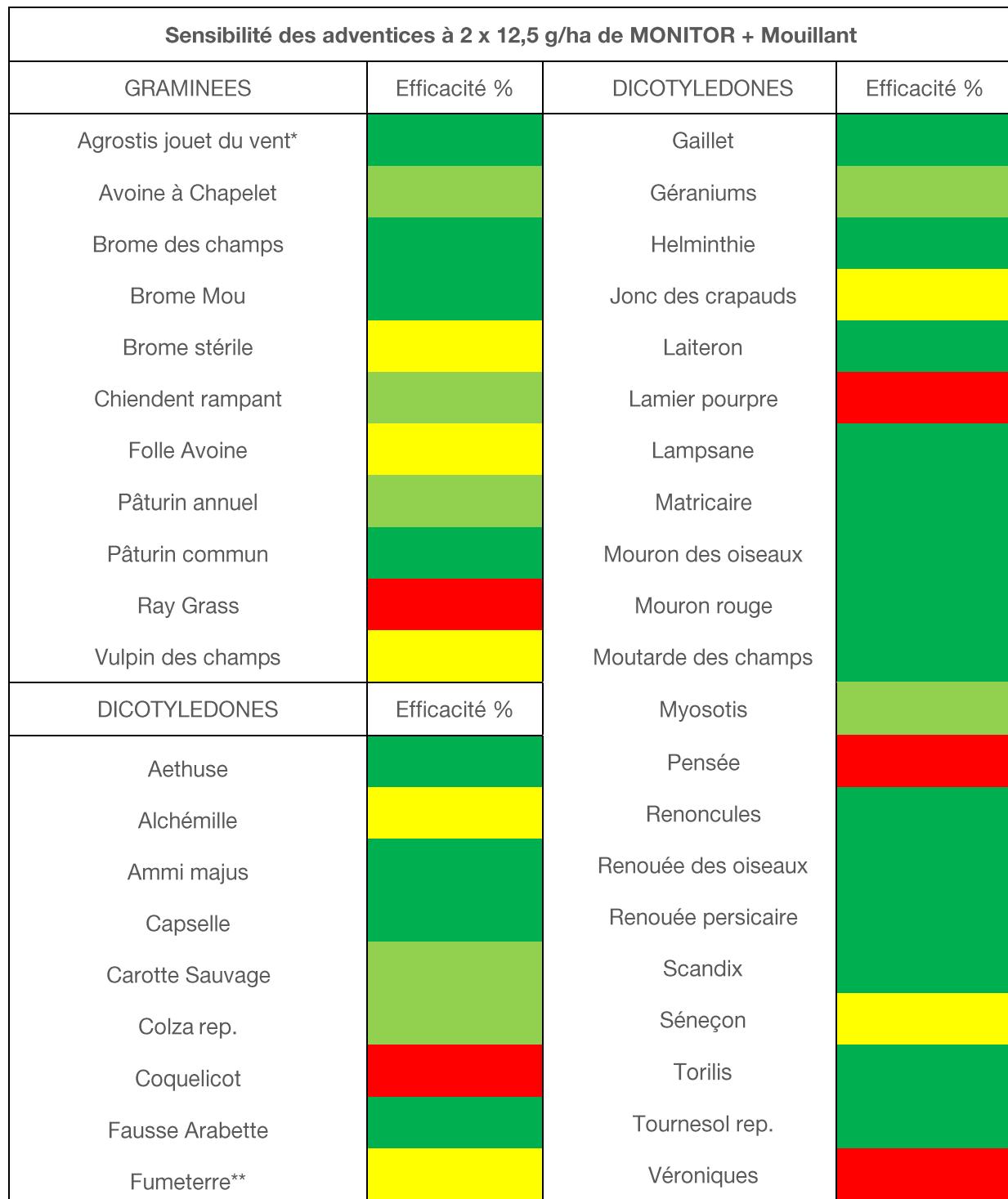
DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

MONITOR est absorbé essentiellement par les organes aériens de la plante (2/3) et dans une moindre mesure par les racines (1/3). **MONITOR** a pour effet d'inhiber la synthèse d'acides aminés de la plante, ce qui provoque son déclin au bout de quelques semaines. Il arrive que certaines mauvaises herbes soient nanifiées et non totalement détruites. Dans tous les cas, la compétition avec la culture est arrêtée. Le sulfosulfuron appartient à la famille des sulfonylurées et son mode d'action est classé dans le groupe B (inhibiteurs d'ALS) par l'HRAC.

MONITOR est sélectif des variétés de blés tendres d'hiver, blés durs d'hiver et des triticales.

Spectre d'efficacité



* Agrostis jouet du vent : 12,5 g/ha – 1 application. Il existe des cas de résistance avérée pour cette espèce. Consultez votre distributeur, votre conseiller agricole ou le fabricant pour plus d'informations.

** Bonne efficacité en application de printemps.

Pour le contrôle des bromes, **MONITOR** peut s'appliquer à l'automne dès le stade aucune talle visible de la céréale (BBCH 20). Sur brome des champs et brome stérile, l'efficacité de **MONITOR** dépend fortement de la densité de l'adventice. Il peut être utilisé en programme avec des anti-graminées ou produits mixtes pour compléter son spectre. Sur brome, l'efficacité sera toujours meilleure avec une double application à demi-dose soit 2 applications à 12,5 g/ha espacées de 2 à 3 semaines.

MONITOR peut s'appliquer également en sortie d'hiver (lors de la reprise de la végétation) sur des adventices peu développées jusqu'au stade 2 nœuds de la céréale.

MONITOR présente une efficacité intéressante sur repousses d'orge pour limiter l'épiaison en production de semences. Sur cette adventice, l'application doit se faire au printemps entre les stades gonflement et l'apparition des barbes des repousses d'orge.

MONITOR présente un excellent effet freinateur sur chiendent rampant.

MONITOR a une efficacité intéressante également sur dicotylédones comme le gaillet, la matricaire, le mouron, la moutarde des champs, le scandix...

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

MONITOR s'utilise du stade aucune talle visible (BBCH 20) au stade 2 nœuds (BBCH 32) de la céréale.

Nécessité d'un adjvant

L'efficacité est augmentée lorsqu'un mouillant est associé à **MONITOR**. Il est recommandé d'utiliser un des mouillants de cette liste : Silwett L77, Trend 90, Surf 2000.

Contactez votre distributeur pour connaître la dose de mouillant à utiliser en fonction du volume de bouillie.

Ne pas utiliser de produit acidifiant qui provoque une baisse d'efficacité.

Précautions d'emploi

- Eviter de traiter dans le cadre de gels - dégels quotidiens (en raison du déchaussement possible).
- Traiter sur sol frais et lorsque l'humidité relative de l'air est supérieure ou égale à 70 %.
- Traiter sur adventices jeunes en conditions poussantes.
- Il est recommandé d'utiliser un volume de bouillie par hectare compris entre 150 et 300 l.
- Utilisation en production de semences hybrides : l'utilisateur doit se renseigner auprès de l'obtenteur de la variété, pour obtenir des informations sur la sélectivité sur les lignées parentales. PHILAGRO France ne saurait être tenu pour responsable d'une éventuelle phytotoxicité.

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.

- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Préparation de la bouillie

- 1) Vérifier le bon état du matériel de pulvérisation.
- 2) Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).
- 3) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.
- 4) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement.
- 5) Introduire la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur ainsi que l'adjvant.
- 6) Compléter le niveau d'eau.
- 7) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.
- 8) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

Le traitement doit être réalisé le jour de la préparation de la bouillie.

Cultures de remplacement

En cas de destruction accidentelle d'une culture de blé ou de triticale traitée avec **MONITOR**, il est possible de semer les cultures de remplacement suivantes : blé tendre de printemps, orge de printemps, pomme de terre, pois.

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Cultures suivantes

Après une culture de blé ou de triticale traitée avec MONITOR à pleine dose (25 g/ha), il est possible d'implanter les cultures suivantes :

- A l'automne suivant la récolte du blé ou du triticale : céréales à paille d'hiver, colza, légumineuses.
- Il peut être observé, en conditions sèches et sur sol très sableux (>70 % de sable), des tassements de végétations légers sur le colza et les engrais verts suivant un blé traité avec **MONITOR**. Dans ces très rares cas, le rendement du colza est de toute façon préservé.
- Au printemps suivant la récolte du blé ou du triticale : céréales à paille de printemps, pois, tourne-sol, maïs, pomme de terre, haricot, soja, lin. Il est déconseillé d'implanter de la betterave et des cultures légumières (carottes, endives, choux, salades, poireaux, oignons...).

Après une culture de blé ou de triticale traitée avec MONITOR à demi-dose (12,5 g/ha), il est possible d'implanter une betterave sur sol non sableux (moins de 50 % de sable) et labouré, en plus de toutes les cultures citées précédemment.

Dans l'état actuel de nos connaissances :

- en cas d'utilisation sur la culture de **MONITOR** à pleine dose en programme avec une autre sulfonylurée, il est uniquement possible de semer une céréale à paille.
- en cas d'utilisation sur la culture de **MONITOR** à demi-dose (12,5 g/ha) en programme avec certaines sulfonylurées, il est possible de semer des céréales, des légumineuses, des pois, du maïs, des pommes de

terre, du soja, du lin et des betteraves. Pour de plus amples informations, consulter votre distributeur ou appeler notre service utilisateurs.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

Dans le cadre de la gestion des adventices des céréales à pailles, l'utilisation des inhibiteurs d'ALS anti graminées doit être limitée à 1 seule application par campagne, exception faite du contrôle des bromes où 2 applications fractionnées peuvent être réalisées.

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturelle que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

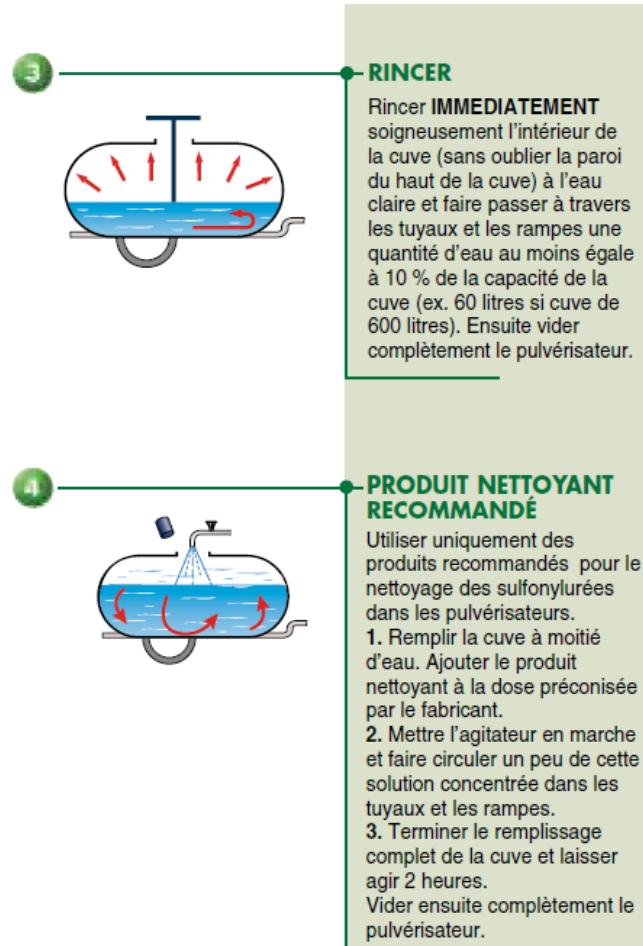
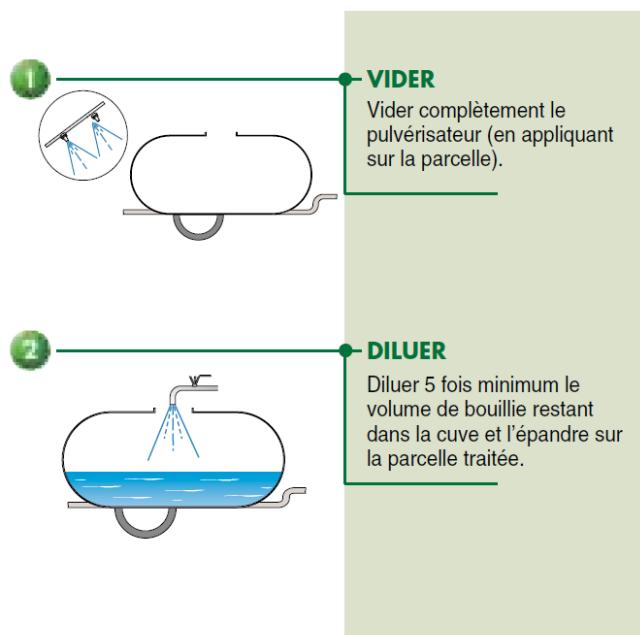
Caractéristiques des EPI ▼	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (NF EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (NF EN ISO 374-2 (types A,B ou C))		Réutilisables	À usage unique* (portés et stockés à l'extérieur de la cabine)	À usage unique*	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire			EPI vestimentaire
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel

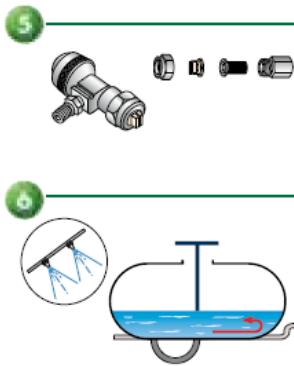
*Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations ci-dessous :





NETTOYER

Les jets et filtres doivent être démontés et nettoyés séparément avec une solution à base du même produit nettoyant.

RINÇER

Rincer la cuve à l'eau claire et faire passer à travers les tuyaux et rampes une quantité d'eau au moins égale à 10 % de la capacité de la cuve (ex. : 60 litres si cuve de 600 litres). Vider complètement. Répéter le rinçage si nécessaire jusqu'à la disparition complète du traceur.

L'élimination des eaux de vidange ou de rinçage (effluents) doit se faire en respectant la législation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



- N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR

FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 02/2021